COPIE CONFORME

Greffier adjoint

COUR SUPÉRIEURE

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

(Chambre commerciale)

CANADA

c.s.: 500-11- 049513-159

N°: DOSSIER: 41-2004610

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE

UNE PROPOSITION DE:

Per Julie - accarber 9323-7055 QUÉBEC INC.
Délai peorogé au (anciennement connue international Inc.)
17 vovembre 2015

(anciennement connue sous le nom d'Aquadis

Personne insolvable

Supere

-et-

RAYMOND CHABOT INC., (SR0163)

Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP Responsable désigné

Requérant / Syndic

REQUÊTE AUX FINS DE PROROGER LE DÉLAI DE PRÉSENTATION D'UNE PROPOSITION (Art. 50.4 (9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

AU REGISTRAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC, SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE, DANS ET POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, LE REQUÉRANT EXPOSE CE **QUI SUIT:**

١. INTRODUCTION

- 1. Le 11 juin 2015, la Débitrice, 9323-7055 Québec Inc. (« Aquadis » ou la « Débitrice ») a déposé un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers (l'« Avis d'intention ») en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (« LFI »);
- 2 Le délai afin de présenter une proposition expire le 8 octobre 2015;
- Le 5 octobre 2015, l'honorable Michel A. Caron, j.c.s., a ordonné le transfert du dossier du 3. district judiciaire de St-Jérôme (sous le numéro de Cour 700-11-015844-154) au district judiciaire de Montréal, tel qu'il appert d'une copie du procès-verbal de l'audience tenue le 5 octobre 2015, communiquée sous les présentes comme pièce R-1;
- La Débitrice a requis du Syndic, Raymond Chabot Inc., qu'il demande à la Cour d'ordonner 4. une troisième prorogation du délai de présentation d'une proposition jusqu'au 12 novembre 2015 inclusivement, pour les motifs ci-après exposés: